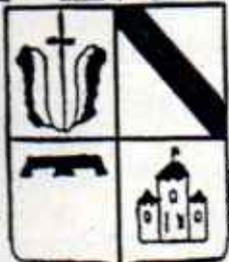


LE CARILLON

HEUGNES



LE BILLET DU MAIRE

Tout d'abord je tiens à souhaiter la bienvenue au Club des Jeunes, fraîchement créé et avec lequel vous allez faire plus ample connaissance dans les pages intérieures. Nos jeunes amis vous proposeront désormais dans chaque numéro un emplacement "JEUX".

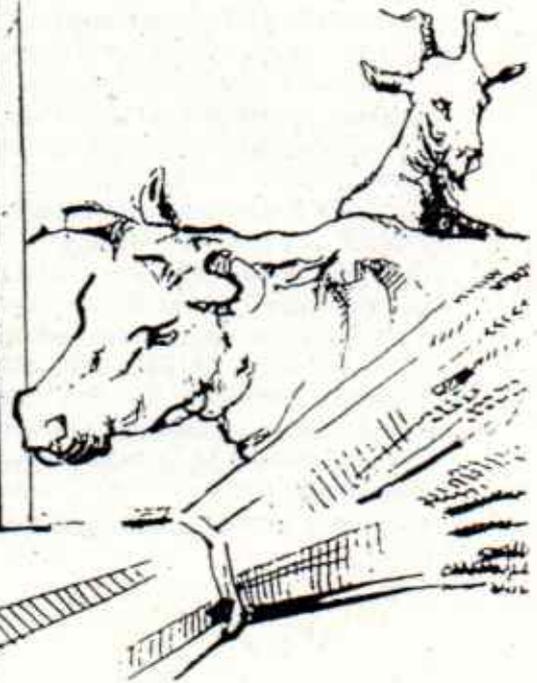
Saluons cette sympathique et heureuse initiative.

Le meuble-panneau est installé place Saint-Martin, consultez-le et profitez des premières belles journées que le printemps nous offre pour découvrir les chemins de randonnée qui viennent d'être mis en place.

En ce moment les associations, réunies pour organiser l'après-midi football du lundi de Pentecôte, s'activent pour que cette fête soit une parfaite réussite. Comme pour toutes les fêtes de plein air, croisons les doigts pour que le soleil soit avec nous, pour mieux accueillir PLATINI et ses amis.

SOMMAIRE

	Page
Communauté de Communes An 1.....	2
Restructuration foncière.....	2.3
Comité des Fêtes - Bureau et rendez-vous.....	3
Bilan de l'O.P.A.H.....	4
A.S Heugnes - Classement du football.....	4
Les trois derniers Conseils Municipaux.....	5.6
Levers et couchers du soleil à Heugnes.....	6
Le téléphone à 10 chiffres....	7
Bons numéros.....	7
Etat civil.....	7
Le Club des Jeunes.....	7
Les jeux du Club des Jeunes.....	8



Bulletin Municipal - n° 3 -
Avril 1996

— COMMUNAUTE DE COMMUNES AN I —



Après avoir vu le jour le 29 décembre 1995, la Communauté de Communes s'est réunie pour la première fois le 8 février 1996, afin d'élaborer un règlement intérieur, former les différentes commissions de travail, voter le budget et élire la commission d'appels d'offres.

LE BUREAU:

Présidente: Michèle MORIN (Ecueillé).
Vice-présidents: Bernard JOLLET (Pellevoisin), Alain REUILLON (Géhée), Bernard GARNIER (Heugnes) et Claude BONNEAU (Jeu Maloches).

LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES:

Présidée par Madame MORIN, elle comprend trois membres titulaires élus: Messieurs JOLLET, REUILLON et GARNIER. Trois membres suppléants ont été également élus; il s'agit de Messieurs BONNEAU, LEBLANC et CHAUVEAU.

LES 4 COMMISSIONS DE TRAVAIL:

Mme MORIN est membre de droit de chacune des quatre commissions qui sont les suivantes:

1- Finances et développement économique.

Président: Bernard JOLLET (Pellevoisin)
Vice-président: Jean-Paul LANORE (Ecueillé).

2- Aménagement de l'espace-logements:

Président: Alain REUILLON (Géhée)

Vice-président: Bruno CHAUVEAU (Préaux).

3- Voirie et hydraulique:

Président: Claude BONNEAU (Jeu Maloches)

Vice-président: Bernard LEBLANC (Frédille).

4- Environnement- Ordures ménagères- Tourisme- Services péri-scolaires:

Président: Bernard GARNIER (Heugnes)

Vice-présidente: Chantal GODART (Selles/Nahon).

Les trois représentants de HEUGNES siègent dans les commissions suivantes:

Bernard GARNIER: C2 et C4 (président)

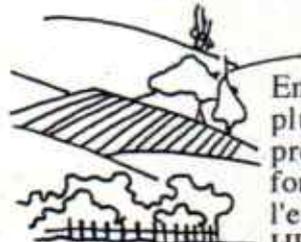
Michel TIXIER: C1 et C3

Alexandre MARTIN: C1 et C2.

Les séances de travail ont doré et déjà débuté avec notamment ordures ménagères et voirie à l'ordre du jour.

B. G.

RESTRUCTURATION FONCIERE LE POINT-RAPPEL



En 1987 sous l'impulsion de plusieurs agriculteurs, une pré-étude d'aménagement foncier avait été réalisée sur l'ensemble de la commune de HEUGNES et n'a pas été

suivie d'une procédure de remembrement.

Quelque années plus tard, le 14 janvier 1993, agriculteurs et Conseil Municipal étaient conviés à une réunion d'information par Monsieur Jean-Charles DAYOT, géomètre-expert à BUZANCAIS sur le thème: la réorganisation foncière. Suite à cet exposé une seconde réunion devait se tenir quelques semaines plus tard. Puis, le 1er juin nous examinons la procédure à suivre en présence de représentants de la D.D.A.F.(1), Monsieur LEMAIGRE percepteur de VALENCAIS, Monsieur BONJOUR Conseiller Général.

LA COMMISSION - Par arrêté préfectoral du 31 mai 1994, une commission communale a été mise en place. Elle est composée comme suit:

- Monsieur René CHEDANNEAU, ingénieur.

Monsieur Joël BONJOUR, Conseiller Général représentant le président BERNARDET.

- Monsieur le Maire de HEUGNES ou son représentant.

- Monsieur Michel RABIER, Conseiller Municipal élu.

- Monsieur le directeur des services fiscaux.

- Melle Marie-France LHERITIER, P.Q.P.N.(2), proposée par la Chambre d'Agriculture.

- Monsieur Christian BERNARD, P.Q.P.N. 36250 Niherne.

- Monsieur André BROUILLARD, P.Q.P.N. 36250 Niherne.

- LA D.D.A.F. représentée par Monsieur Bruno PELLETIER (service des travaux ruraux).

- Melle BOURGEOIS, technicienne à la D.D.A.F., faisant fonction de secrétaire.

- Messieurs Philippe MOULIN, Claude MOREAU, Michel TIXIER, Renald GIGOU et Joseph JAS, agriculteurs désignés par la Chambre d'Agriculture.

- Messieurs Bernard CHARNY, Michel JUBERT, Daniel GOURICHON, Christian REYBOZ et Michel BOTTIN, propriétaires de Biens Fonciers non Bâti élus par le Conseil Municipal.

LES PREMIERES REUNIONS - Lors de sa première réunion le 14 septembre 1994, la commission communale a délibéré sur le choix du géomètre qui s'est porté sur Monsieur DAYOT de BUZANCAIS, puis désigné les personnes suivantes pour siéger au sein de la sous-commission d'aménagement foncier:

Messieurs Pierre BROUARD, Jean PINON (Jeu Maloches), Francis MOREAU (Pellevoisin), DESCHAMPS Kleber, Gérard DEPOND, Jean

LEDOUX (Selles), Melle Nathalie JUBERT et Madame Madeleine BORDAGE (propriétaire du Grand Bois Saint-Père).

Auxquel se joindront Messieurs les Maires de Pellevoisin et Jeu Maloches, Madame le Maire de Selles sur Nahon, Madame Elisabeth TROTIGNON représentant le C.A.U.E.(3).

Après avoir défini, le 27 septembre 1994, les contours du périmètre d'intervention, il a été adressé début 1995 une note d'information à chaque propriétaire (4). Après la longue attente du vote des crédits par les diverses assemblées, l'enquête sur le périmètre s'est enfin tenue en Mairie. Les réclamations recueillies ont été examinées le 10 novembre 1995. Le périmètre définitif étant de nouveau soumis à enquête du 15 janvier au 29 janvier 1996. Ensuite les résultats étant favorables après avis de la commission départementale et du Conseil Général, le préfet prend un arrêté ordonnant la réorganisation foncière. Ainsi se termine la phase préalable. Pendant ce temps, une visite sur le terrain aura lieu chaque mercredi, entre le 6 mars et le 10 avril.

LA PROCEDURE A VENIR - A partir de ce moment le déroulement de la procédure sera le suivant:

* Recherche des propriétaires: enquête sur leurs droits (1 mois).

* Plans d'échanges: avant-projet, consultations des propriétaires par le géomètre, puis projet (enquête 1 mois).

* Examen des réclamations par la Commission Départementale.

* Arrêté cloturant la réorganisation foncière et le plan, les nouvelles désignations des parcelles sont incorporées dans les documents cadastraux.

LE FINANCEMENT - Le parcellaire est pris en charge à 100% par le Conseil Général et les fonds européens.

Une association foncière peut ensuite être créée afin

de permettre différents travaux (infrastructure, hydraulique...). Subventionnés à 70%, le solde sera pris en compte par le budget communal. Le Conseil Municipal a néanmoins décidé d'instituer un plafond de travaux à 500 000F TTC, les travaux pris en compte devant être liés directement au changement du parcellaire.

ENVIRONNEMENT - En outre, des plantations de haies pourront être réalisées à l'intérieur du périmètre. Madame TROTIGNON du C.A.U.E. (tél: 54.27.37.37) sera à votre disposition pour vous renseigner sur les modalités de cette opération:

* Fourniture gratuite des plants (ils seront plantés par vos soins).

* Conseils techniques, choix des végétaux.

* Les plantations ne concerneront que les linéaires (haies, alignements, arbres isolés). Le boisement des parcelles est exclu.

La commune en tant que propriétaire participera bien évidemment à cette opération.

SOUHAITS ET CONCLUSION - Nous ne pouvons que souhaiter la réussite de cette entreprise. Pour réussir il faudra suivre les grands principes de la réorganisation foncière:

* Privilégier la discussion et la négociation sur la partie technique.

* Faciliter les échanges.

* Respecter l'équivalence des valeurs vénéales des parcelles.

B. G.

(1) **D. D. A. F.**: Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

(2) **P. Q. P. N.**: Personne Qualifiée pour la Protection de la Nature.

(3) **C. A. U. E.**: Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'INDRE (dont le directeur est Alexandre MARTIN).

(4) Monsieur DAYOT, géomètre a répertorié près de 550 propriétaires à l'intérieur du périmètre retenu.



COMITE DES FETES



Le Comité s'est réuni le 5 janvier pour renouveler son bureau en présence de Monsieur Bernard GARNIER, Maire, et Monsieur Michel TIXIER, 1er Adjoint représentant la commission des Fêtes et des Sports.

Ne se représentaient pas:

Monsieur André JUBERT- Monsieur Jacques MOLUSSON - Monsieur Hervé DEPOND.

Le Comité des Fêtes leur adresse ses remerciements pour leur longue collaboration précieuse et souhaite la bienvenue aux nouveaux-venus:

Madame Claudine GARNIER- Melle Carole CHARNY- Monsieur Bertrand TIXIER.

La composition du bureau après le vote est la suivante:

Président d'Honneur: Monsieur Bernard GARNIER (Maire)

Président: Monsieur Francis LAY

Vice-présidente: Madame Chantal BONNIN

Secrétaire: Monsieur Michel MOULIN

Secrétaire Adjoint: Monsieur François MOULIN

Trésorière: Madame Monique JUBERT

Trésorière Adjointe: Madame Paulette TIXIER

Membres: Mesdames Marie-France ROBERT et Claudine GARNIER- Messieurs Michel ROCHE et Bertrand TIXIER.

Commissaires aux comptes: Melle Carole CHARNY et Monsieur Sébastien GRIMAUD qui ne fait pas partie du Comité des Fêtes.

Les prochains rendez-vous du Comité sont:

Dimanche 26 mai: 2ème randonnée pédestre le matin et course cycliste UFOLEP l'après-midi.

Lundi 27 mai: Foire annuelle le matin et match de gala avec le Variété Club de France l'après-midi. Venez nombreux!

F. L.

BILAN DE L'O.P.A.H.



L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) couvrait les 19 communes des cantons de CHATILLON et d'ÉCUEILLÉ.

D'une durée de 3 ans, elle avait pour objectif l'amélioration des logements occupés à titre principal ou accessibles à la location avec les prévisions suivantes:

* 100 logements occupés par les propriétaires.

* 45 logements destinés à la location.

En fait, 185 réalisations en propriété aidées à hauteur de 2.246.416F pour 1.125.000F de prévision et 49 réalisations en location subventionnées pour 2.255.652F (3.000.000F prévus au départ) témoignent du succès rencontré.

CHATILLON (67 dossiers), CLION et ÉCUEILLÉ (35), PALLUAU (16), PELLEVOISIN (15), HEUGNES et VILLEGOUIN (12) ont été les principaux utilisateurs des crédits mis à disposition.

En ce qui concerne HEUGNES, 11 dossiers de propriétaires occupants ont été traités pour un montant de travaux de 851 227F subventionné à hauteur de 237 178F (13% à 68% suivant les dossiers).

Un dossier propriétaire bailleur a été accepté avec 153 705F d'aide pour 439 157F de travaux (soit 35%).

Au total, près de 1,3 MF de travaux ont ainsi été réalisés à HEUGNES sur un total de 17 MF sur l'ensemble des deux cantons. La majorité des travaux engagés a été des installations d'éléments de confort ou d'isolation, réfection de toitures et de façades.

Le bon déroulement de cette opération a été obtenu grâce à une bonne collaboration avec les partenaires et tout particulièrement grâce à Laurent ROUET, l'animateur de l'opération sur le terrain.

B.G.



ASSOCIATION SPORTIVE



En raison de la remise en état du terrain pour la venue de PLATINI et de son équipe le Variétés Club de France le 27 mai prochain (lundi de Pentecôte), l'A.S. HEUGNES se décentralise sur d'autres stades depuis le 1er avril dernier.

* Les Seniors 5ème et 6ème D vont au stade de GEHEE.

* Les Minimes au stade de LUCAY LE MÂLE.

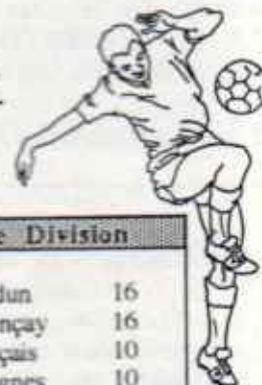
* Les Vétérans au stade d'ÉCUEILLÉ.

P.B.



CLASSEMENT DES EQUIPES DE FOOTBALL

(au 26.03.96)



5ème Division			6ème Division			Cadets 2ème Division		
1	Chabris	58	1	Vatan	53	1	Issoudun	16
2	Heugnes	51	2	Luçay-le-Mâle	47	"	E. Valençay	16
"	Pellevoisin	51	3	Veuil	42	3	Buzançais	10
4	Levroux	47	4	Reuilly	38	"	E. Heugnes	10
5	Villentrois	46	5	Orville	33	5	St Maur	4
6	Lye	41	6	Poulaines	31	"	Levroux	4
7	La Vernelle	38	7	Pellevoisin	28	Minimes 2ème Division		
8	Liniez	37	8	Vicq / Nahon	25	1	Châtillon	20
9	Rouvres	31	9	Heugnes	20	2	Neuvy Pailloux	17
10	Faverolles	23	10	Anjouin	15	3	Valençay	12
11	Bouges	23				4	Heugnes	11
12	Buxeuil	19				5	Cx St Christophe	9
						6	Martizay	5
Poussins			Calendrier Vétérans					
1	La Berrichone	8				12.04.96: Lye - Heugnes		
2	F.C. Déols	5				26.04.96: Heugnes - Poulaines		
3	Buzançais	4						
4	A.S. Heugnes	3						

LES TROIS DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX



Réunion
du 26.01.1996

Le Conseil Municipal de HEUGNES s'est réuni le dernier vendredi de janvier sous la présidence de Bernard GARNIER, Maire de la Commune. Deux conseillers étaient absents: Pierre BROUARD, pour raisons de santé et François VANDENBOSSCHE en déplacement.

Premiers points à l'ordre du jour:

* Les ordures ménagères: monsieur VIOVI, de l'entreprise du même nom, est venu présenter son devis provisionnel pour la collecte des ordures et la décharge de celles-ci sur le site de VICQ sur NAHON pour l'année 1996. Des points restent à éclaircir. Aucune décision n'a été prise.

Puis règlement de sujets très ponctuels:

* Situation et règlement des fermages: après avoir pris connaissance de l'état des fermages impayés, le Conseil Municipal mandate le Maire pour contacter le Receveur Municipal et le charger du recouvrement des impayés à dater du 1er février 1996.

* Eclairage Public: lecture faite du devis de l'entreprise MERCIER de LUCAY LE MÂLE pour le remplacement de 3 luminaires sur la place Saint Martin au prix de 7 368F 48 HT, le Conseil Municipal charge le Maire de donner le feu vert à cette entreprise pour la réalisation des travaux. Par la même occasion un devis sera demandé pour d'éventuelles illuminations de Noël 1996.

* Balisage des Sentiers de Randonnées: après repérage des sites à baliser et à flécher on décide de commencer le travail dès le samedi 4 février.

* Demandes de subventions: une réponse positive est donnée aux demandes suivantes:

- Le Confetti: à qui une subvention de 200F est attribuée.

- La Société de Pêche de HEUGNES: à laquelle une subvention identique à celle de l'an passé, 1 500F, est attribuée.

Pas de suite favorable en revanche à la demande émanant du Comité Départemental de Jeunesse en Plein Air.

* Demande d'autorisation du prix de retrait d'un lot de 71 m³ de bois par l'O.N.F.: le Conseil Municipal autorise un prix de retrait de 14 000F, montant estimé par l'O.N.F., pour ce lot qui sera mis en vente le 13.02.1996 par appel d'offre à BOURGES.

* Nouveau Photocopieur pour la Mairie: le Conseil accepte la proposition d'Applications Bureautiques du Centre de

CHÂTEAUX qui propose un photocopieur neuf AGFA 110 au prix de 17 000F HT moins 9 000F consentis pour la reprise de l'ancien photocopieur CANON dont la Mairie était propriétaire.

* Maison des Associations: soucieux du respect de l'environnement, le Conseil décide d'acheter deux bacs à mégots extérieurs. On fera également l'acquisition d'un panneau d'affichage de liège.

* Pompiers: à l'occasion des manoeuvres prévues début janvier, les représentants du Conseil s'entendront avec les Pompiers sur l'achat de matériel à prévoir.



M.D.

Réunion
du 23.02.1996

Le Conseil Municipal réuni le 23 février 1996 sous la présidence de Bernard GARNIER, Maire, a pris les décisions suivantes:

* Refuse la proposition de budget de voirie 1996 présentée par la D.D.E. souhaitant obtenir plus de détails: surfaces, linéaires, prix de détails.. et charge le Maire de négocier un nouveau devis pour la prochaine réunion.

* Décide d'acheter trois bâches "série lourde" de 8m par 12m, double épaisseur et renforcées, moyennant le prix unitaire de 499F.

* Décide l'éclairage de la façade de l'église. Parmi les trois solutions proposées par les Ets MERCIER de LUCAY, a été retenu: 3 projecteurs équipés de lampes au sodium dorées soit le prix installé de 22978F TTC. Ce devis ajouté au projet d'éclairage neuf de la place Saint Martin fera l'objet d'un complément de demande de subvention du F.A.R. 1996.

* Décide de renouveler le contrat de collecte des ordures ménagères pour 1996 à l'entreprise VIOVI de VENDOEUVRES moyennant le prix de 140F par habitant. Le Maire informe qu'une solution collective dans le cadre de la Communauté de Communes devrait logiquement se mettre en place dès le 1er janvier 1997.

* Approuve la nouvelle rédaction de l'article 1 des statuts du syndicat mixte du contrat de pays du BOISCHAUT-NORD et demande à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté autorisant la création dudit syndicat dont les limites sont les suivantes: cantons de St. CHRISTOPHE, VALENCAÏ, ÉCUEILLÉ, CHATILLON dans leur

totalité; cantons de LEVROUX à l'exception des communes de VINEUIL et COINGS plus la commune de VILLIERS.

La contribution est de 6F par Habitant et remplace celle du Pays d'Accueil. L'Assemblée Générale constitutive se tiendra à LUCAY le 25 mars.

* Refuse diverses demandes de subventions (NAFSEP - sclérose en plaque - Préventions Routière).

* N'est pas intéressé par la proposition du CIVAM de VALENCAÏ et du syndicat des Vallées du Nahon et de la Céphons concernant la brigade verte.

* Prend connaissance par Alexandre MARTIN de l'état d'avancement de l'étude et des possibilités concernant l'immeuble MACHI et de l'opération "plantations" dans le cadre de la réorganisation foncière.

* Est informé de la création d'un club de jeunes. Il se réunira à la Maison des Associations et aura diverses activités. Il se présentera dans le prochain "CARILLON". Une page "JEUX" lui sera désormais réservé dans le bulletin municipal.

B.G.



Réunion
du 29.03.1996

Réuni le 29 mars dernier sous la présidence du Maire, Bernard GARNIER, le Conseil Municipal s'est penché sur les comptes de la Commune.

* Le compte administratif de l'exercice 1995 a été adopté avec:

En fonctionnement: dépenses - 1 768 193F36; recettes - 1 843 755F27; excédent - 75 661F91.

En investissement: dépenses - 640 892F07; recettes- 731 801F22; excédent - 90 909F15.

* Le budget primitif pour 1996 a été adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et recettes à 1 782 733F (fonctionnement) et à 406 323F en investissement.

* Le budget du Centre Communal d'Action Sociale s'équilibre pour sa part à 14 000F en dépenses et recettes.

* En ce qui concerne le projet de budget voirie 1996 proposé par la D.D.E., le Conseil a retenu les postes suivants de la proposition:

a)- Entretien des routes à: 30 000F TTC
b)- Fossé (curage entretien): 26 000F
c)- Reprofilage de chaussée:

°Le Bois Saint Père V.C.N°5: 49 000F

°Route du haut de la place Saint Martin: 40 000F

Soit un total de 145 000F TTC.

Un reliquat de 40 000F restant au budget voirie 1995, il a été décidé de n'inscrire que 120 000F au budget primitif 1996.

* Les taxes directes locales ont fait l'objet d'un examen et la reconduction de leurs taux de l'an passé a été décidée pour 1996 soit:

Taxe d'habitation: 14,32%

Foncier bâti: 16,18%

Foncier non bâti: 34,66%

Le taux de la taxe professionnelle fait désormais partie des décisions prises par la Communauté de Communes. Il a été fixé par celle-ci à 11,48%.

Une série de questions pratiques était ensuite examinée. Elles portaient sur:

*L'acquisition de matériel pour le Centre

de Première Intervention: une somme de 12 000F lui étant dévolue pour couvrir l'achat de botes, de tuyaux et le raccordement de la sirène au Centre des Appels de MONTIERCHAUME (la somme est inscrite au budget primitif 1996).

*L'acquisition de l'immeuble Machi dont l'achat est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

On décide par ailleurs de passer commande aux Etablissement LACROIX de BLOIS, d'un feu d'artifice à tirer le 15 août prochain. "Minerve", le modèle retenu devrait être plus spectaculaire encore que les feux tirés les années précédentes à HEUGNES. Il

comprend 79 bombes intermédiaires et coûte 12 600F TTC plus 1 000F TTC pour tir et assurance responsabilité civile.

Le Conseil Municipal a accepté de prêter les stands de la Commune à Monsieur et Madame MOULIN, qui les 4 et 5 mai prochains organisent une journée portes ouvertes de leur exploitation (fleurs et légumes) assortie d'un Marché Paysan.

Pour finir, le Conseil Municipal a décidé de s'associer à la Fédération Nationale des Maires Ruraux dans sa riposte face à la suppression de la franchise postale et demande au Ministère de l'Intérieur une juste compensation.

M. D.



EXCLUSIF



LES LEVERS ET COUCHERS DU SOLEIL À HEUGNES

Comme nous vous l'annoncions dans le numéro 2 du Carillon, voici la suite du Calendrier des levers et couchers du soleil, ceux du deuxième trimestre 1996.

Ces horaires ont été calculés spécialement pour Heugnes.- latitude 47°00'40" Nord et longitude

1°24'36" Est - par le Bureau des Longitudes à Paris. Ce sont des horaires en temps réel : celui de votre montre.

Les horaires qui figurent dans le calendrier de la Poste sont sensiblement différents, vous le constaterez, car ils sont calculés pour Paris.

M. D.

AVRIL			MAI			JUIN		
Dates	Soleil		Dates	Soleil		Dates	Soleil	
	Lever	Coucher		Lever	Coucher		Lever	Coucher
1/4/1996	7h36m	20h23m	1/5/1996	6h41m	21h04m	1/6/1996	6h06m	21h41m
2/4/1996	7h34m	20h24m	2/5/1996	6h39m	21h06m	2/6/1996	6h05m	21h42m
3/4/1996	7h32m	20h26m	3/5/1996	6h38m	21h07m	3/6/1996	6h04m	21h43m
4/4/1996	7h30m	20h27m	4/5/1996	6h36m	21h08m	4/6/1996	6h04m	21h43m
5/4/1996	7h28m	20h28m	5/5/1996	6h35m	21h10m	5/6/1996	6h04m	21h44m
6/4/1996	7h26m	20h30m	6/5/1996	6h33m	21h11m	6/6/1996	6h03m	21h45m
7/4/1996	7h24m	20h31m	7/5/1996	6h32m	21h12m	7/6/1996	6h03m	21h46m
8/4/1996	7h22m	20h32m	8/5/1996	6h30m	21h14m	8/6/1996	6h02m	21h46m
9/4/1996	7h20m	20h34m	9/5/1996	6h29m	21h15m	9/6/1996	6h02m	21h47m
10/4/1996	7h18m	20h35m	10/5/1996	6h27m	21h16m	10/6/1996	6h02m	21h48m
11/4/1996	7h16m	20h37m	11/5/1996	6h26m	21h17m	11/6/1996	6h02m	21h48m
12/4/1996	7h14m	20h38m	12/5/1996	6h25m	21h19m	12/6/1996	6h02m	21h49m
13/4/1996	7h13m	20h39m	13/5/1996	6h24m	21h20m	13/6/1996	6h01m	21h49m
14/4/1996	7h11m	20h41m	14/5/1996	6h22m	21h21m	14/6/1996	6h01m	21h50m
15/4/1996	7h09m	20h42m	15/5/1996	6h21m	21h22m	15/6/1996	6h01m	21h50m
16/4/1996	7h07m	20h44m	16/5/1996	6h20m	21h24m	16/6/1996	6h01m	21h51m
17/4/1996	7h05m	20h45m	17/5/1996	6h19m	21h25m	17/6/1996	6h01m	21h51m
18/4/1996	7h03m	20h46m	18/5/1996	6h18m	21h26m	18/6/1996	6h01m	21h51m
19/4/1996	7h01m	20h48m	19/5/1996	6h16m	21h27m	19/6/1996	6h01m	21h52m
20/4/1996	7h00m	20h49m	20/5/1996	6h15m	21h28m	20/6/1996	6h02m	21h52m
21/4/1996	6h58m	20h50m	21/5/1996	6h14m	21h30m	21/6/1996	6h02m	21h52m
22/4/1996	6h56m	20h52m	22/5/1996	6h13m	21h31m	22/6/1996	6h02m	21h52m
23/4/1996	6h54m	20h53m	23/5/1996	6h12m	21h32m	23/6/1996	6h02m	21h52m
24/4/1996	6h52m	20h55m	24/5/1996	6h12m	21h33m	24/6/1996	6h03m	21h52m
25/4/1996	6h51m	20h56m	25/5/1996	6h11m	21h34m	25/6/1996	6h03m	21h52m
26/4/1996	6h49m	20h57m	26/5/1996	6h10m	21h35m	26/6/1996	6h03m	21h52m
27/4/1996	6h47m	20h59m	27/5/1996	6h09m	21h36m	27/6/1996	6h04m	21h52m
28/4/1996	6h46m	21h00m	28/5/1996	6h08m	21h37m	28/6/1996	6h04m	21h52m
29/4/1996	6h44m	21h01m	29/5/1996	6h08m	21h38m	29/6/1996	6h05m	21h52m
30/4/1996	6h42m	21h03m	30/5/1996	6h07m	21h39m	30/6/1996	6h05m	21h52m
			31/5/1996	6h06m	21h40m			

LE TELEPHONE A DIX CHIFFRES



Numérotation à 10 chiffres en octobre 1996.

Pour appeler partout en France et quel que soit l'endroit d'où l'on appelle, on composera 10 chiffres. Le 16 disparaîtra.

Le numéro à 10 chiffres de chaque abonné sera obtenu en ajoutant deux chiffres en tête du numéro actuel à 8 chiffres qui ne changera pas.

Pour les appels vers l'étranger, le 00 remplacera le 19.

Le numéro de services d'information ou d'urgence tels que le 12 (Renseignements), le 13 (Dérangement), le 14 (Agence France Télécom), le 15 (SAMU), le 17 (Police) et le 18 (Pompiers) ne changeront pas.

M.D.



BONS NUMEROS

MAIRIE DE HEUGNES:

tél: 54 39 01 85, fax: 54 39 07 06

EDF: dépannage- Châteauroux 54 27 03 12;

renseignements- 54 29 72 00

SAUR: Ecueillé- 54 40 27 19; Montrichard (24h/24)- 54 32 49 88

METEO FRANCE CHATEAUROUX-DEOLS:

répondeur général- 36 68 02 36

répondeur agriculteurs- 36 68 07 36

standard- 54 08 58 58

POMPIERS: 18, Chef de Corps des Pompiers de Heugnes: Philippe Moulin 54 39 01 23

GENDARMERIE: Ecueillé: 54 40 21 17

SAMU: 15 ou 54 22 88 88

CENTRE ANTI-POISONS: 41 48 21 21 (Angers) ou 78 54 14 14 (Lyon)

CABINETS MEDICAUX DU CANTON D'ECUEILLE:

Pellevoisin: Dr Vo Van Truong, 14 rue des Aubuées, tél 54 39 01 41

Ecueillé: Dr Sonia Attal, Dr Jean Attal, 15 rue de la Gare, tél 54 40 20 04; Dr Bernard Bérard, 33 rue des Moulins, tél 54 40 23 37; Dr Patrick Tournadre, 25 rue du 11 Novembre, tél 54 40 23 08

PHARMACIES DU CANTON:

Pellevoisin: Pharmacie Lainez, 34 rue Jean Giraudoux, tél 54 39 02 70

Ecueillé: Pharmacie Thomas, 7 place du 8ème Cuirassiers, tél 54 40 23 34

AMBULANCE:

Pellevoisin: Ambulance Mirand, 3 rue Jean Giraudoux, tél 54 39 00 80, Radiocom 2000- 54 02 90 54

POSTE PELLEVOISIN: 54 39 00 91

PRESBYTERE PELLEVOISIN: 27 rue Jean Giraudoux, tél 54 39 02 96

En Ile-de-France

Ajoutez le 01 en tête des numéros à 8 chiffres qui sont précédés du (1).

Exemple: (1) 53 56 96 00 → 01 53 56 96 00

Faites précéder de	Le numéro à 8 chiffres commençant par	Faites précéder de	Le numéro à 8 chiffres commençant par	Faites précéder de	Le numéro à 8 chiffres commençant par
01	30	01	43	01	49
01	34	01	44	01	53
01	39	01	45	01	55
01	40	01	46	01	60
01	41	01	47	01	64
01	42	01	48	01	69

En province

Ajoutez 2 chiffres - soit le 02, le 03, le 04, ou le 05 - en tête du numéro à 8 chiffres.

Exemple: 31 03 02 00 → 02 31 03 02 00

Faites précéder de	Le numéro à 8 chiffres commençant par	Faites précéder de	Le numéro à 8 chiffres commençant par	Faites précéder de	Le numéro à 8 chiffres commençant par
03	20	02	48	04	76
03	21	05	49	04	77
03	22	04	50	04	78
03	23	02	51	04	79
03	24	05	53	03	80
03	25	02	54	03	81
03	26	05	55	03	82
03	27	05	56	03	83
03	28	05	57	03	84
03	29	05	58	03	85
02	31	05	59	03	86
02	32	03	60	03	87
02	33	05	61	03	88
02	34	05	62	03	89
02	35	05	63	04	90
02	37	05	65	04	91
02	38	04	66	04	92
02	39	04	67	04	93
02	40	04	68	04	94
02	41	04	69	04	95
04	42	04	70	02	96
02	43	04	71	02	97
03	44	04	72	02	98
05	45	04	73	02	99
05	46	04	74		
02	47	04	75		

ETAT CIVIL du premier trimestre 1996

NAISSANCES:

Samuel WADDINGTON, né à Châteauroux le 2 janvier 1996.

DECES:

André COLLIN, décédé à Châteaubriant (Loire-Atlantique) le 17 janvier 1996.

LE CLUB DES JEUNES

Sous le couvert de Familles Rurales, des jeunes de HEUGNES ont pris l'initiative de créer un club composé de neuf membres à dater du mardi 27 février 1996.

Le bureau comprend une responsable (Jae Sook SERT), un responsable adjoint (Nicolas REYBOZ), une trésorière (Nathalie GARNIER) et une secrétaire (Hélène JAS).

Le Club s'est entretenu avec Monsieur GARNIER, le Maire, le 22 février pour lui faire part de ses projets et le remercier, ainsi que toute la Municipalité, de son soutien et du prêt de la maison des Associations.

Les projets du Club ont pour but de redonner un souffle jeune à l'animation locale en créant des

activités multiples et variées comme des après-midi jeux, des expositions en tous genres, des spectacles...

Ils serviront au financement de sorties (patinoire, cinéma, piscine...).

Parmi les nouvelles initiatives, un stand pâtisseries à ne pas manquer à la foire du lundi de Pentecôte sur lequel on pourra se régaler pour la bonne cause! Le Club remercie aussi les responsables du Carillon pour l'espace qu'il met à sa disposition et dans lequel il s'exprimera régulièrement. Rendez-vous est donc pris et pour commencer voici les premiers jeux proposés par le Club.

Le Club des Jeunes.

LES JEUX DU CLUB DES JEUNES

CHARADE

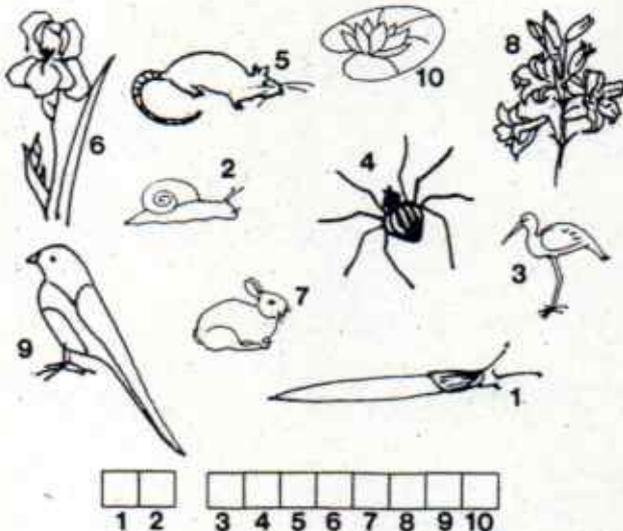
- * Mon premier est une note de musique
- * Mon second est une marque de produits pétroliers
- * Mon troisième se trouve à la cuisine
- * Mon quatrième est le support d'une balle de golf
- * Mon cinquième est une négation
- * Mon tout est une célébrité.

ES-TU SI MALIN?

J'ai autant de frères que de soeurs et chacune de mes soeurs a moitié moins de soeurs que de frères. Combien y-a-t'il de garçons et de filles dans ma famille?

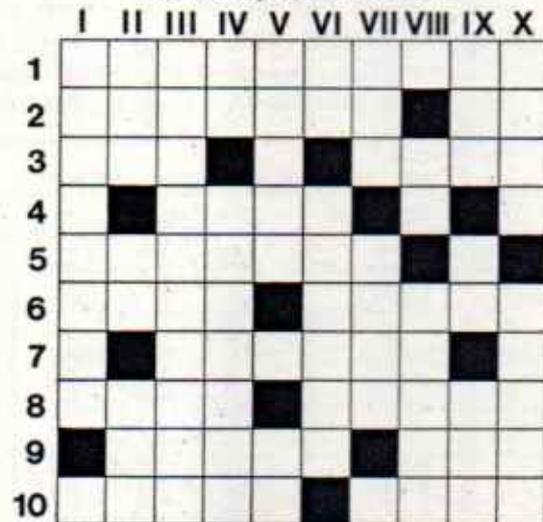
LE MOT CACHE

Prenez la première lettre de chaque plante ou animal et découvrez le mot qui se cache.



Solutions à paraître dans le prochain numéro du Carillon.

MOTS CROISES: rédigés par les jeunes du Club (Christophe RABIER)



HORIZONTALEMENT:

1 - Se nourrit de viande. 2 - Disposé de telle ou telle manière - Note de musique. 3 - Desert rocheux - Pronom personnel. 4 - Enlever de. 5 - Fatiguée. 6 - Ca fait du bien - Rideau souple. 7 - Parus. 8 - Sous l'emprise de l'émotion - Test. 9 - Détérioration - Première de la série. 10 - De même père et mère - Etres imaginaires.

VERTICALEMENT:

I - Fabrique de cordes. II - Mesure de surface égale à 3,14 - C'est aux pied que l'on voit le maçon. III - Duré à supporter. IV - Négation - Entre chaud et froid. V - Greffés - Ile. VI - Petit saint - Pas encore partie. VII - Condiment - Périodes chaudes. VIII - Préposition - Elle a de gros os. IX - Choisi - Infinitif - Baudet. X - Peu fréquent - Espionnés.